

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 mai 2020 à 19 H 00

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle multifonction sous la présidence de Monsieur Gérard DEFRANCE, Maire

Présents : Mmes Hélène CAUVIN, Sylvie MONIER, et Brigitte SICARD, MM Roland BRUET, Gilles COULOMBEL, Antoine DE SAINT GERMAIN, Alexandre GRIMOIN, Vincent GUERBOIS, et Nicolas GUILLEMETTE.

Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner Mme CAUVIN Hélène pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	01
- suffrages exprimés :	10
- majorité absolue :	06

M. Gérard DEFRANCE a obtenu 10 voix

M. Gérard DEFRANCE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver le retour à **2 postes d'adjoints au Maire**.

1^{er} Adjoint

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	01
- suffrages exprimés :	10
- majorité absolue :	06

M. Gilles COULOMBEL a obtenu 10 voix

M. Gilles COULOMBEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **1^{er} Adjoint**

2^{ème} Adjoint

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	00
- suffrages exprimés :	11
- majorité absolue :	06
M. Roland BRUET a obtenu	11 voix

M. Roland BRUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **2^{ème} Adjoint**

Indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum de 25.5% de l'indice brut terminal 1027 au 1^{er} janvier 2020 pour le Maire et de 9.9% du même indice pour les adjoints ; et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints, le Conseil Municipal DECIDE :
1) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, aux taux suivants :

- Maire	16,5 %.
- 1 ^{er} et 2 ^e adjoints	6 %.

2) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 de la section de fonctionnement du budget communal

Délégués aux diverses commissions

COMMISSION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Travaux	Tout le Conseil	
CCAS	- DEFFRANCE Gérard - COULOMBEL Gilles - BRUET Roland - MONIER Sylvie - CORPET Sylvie	Administrés : - HAUDIQUET Dominique - BINET Séverine - COULOMBEL Annie - BUSSY Caroline - BONNOT Mélanie
Appel d'offres	- GUERBOIS Vincent - DE SAINT GERMAIN Antoine - COULOMBEL Gilles - BRUET Roland	-SICARD Brigitte
Salle des fêtes	- COULOMBEL Gilles	- BRUET Roland - CORPET Sylvie
Cimetière	- COULOMBEL Gilles - GRIMOIN Alexandre - CORPET Sylvie	
Elections	- SICARD Brigitte	TGI : M. CLABAUT Willy Administration : M. BINET Eddy
CCID (Impôts)	- BRUET Roland - COULOMBEL Gilles - CORPET Sylvie - DE SAINT GERMAIN Antoine - GRIMOIN Alexandre Extérieur : SYS Philippe (Oudeuil)	- SICARD Brigitte - CAUVIN Hélène - FONTAINE Françoise - DARNY Katia - DUPONT Jean-Pierre Extérieur : M. LANGLAIS (Rotangy)

Délégués aux divers syndicats

SYNDICAT	TITULAIRE	SUPPLEANT
CCPV (Communautés de Communes de la Picardie Verte)	- DEFRANCE Gérard	- COULOMBEL Gilles
SIRS (Syndicat Intercommunal Regroupement Scolaire)	- GRIMOIN Alexandre - GUERBOIS Vincent	- SICARD Brigitte
ADTO (Association Départementale pour les Territoires de l'Oise)	- BRUET Roland	/
ADICO (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise)	- GUILLEMETTE Nicolas	-
Défense	- BRUET Roland	/
SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit)	- BRUET Roland	-
SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise)	- BRUET Roland	/
SIEAB (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne)	- COULOMBEL Gilles	- DEFRANCE Gérard

La séance est levée à 21h15.
Le Maire, DEFRANCE Gérard